

CER / CRPN : RÉPONSE A LA DIRECTION, DES ADMINISTRATEURS PNC DE LA CRPN

Dans son Flash Informations PN publié lundi 14 septembre 2026, la Direction affirme avoir obtenu du gouvernement des engagements fermes, « confirmant sans aucune ambiguïté l'exemption des personnels navigants des nouvelles règles du cumul emploi-retraite jusqu'à la liquidation de la retraite de base ».

Cette présentation ne correspond en rien à la réalité, ni à la satisfaction de nos revendications.

L'intersyndicale PN demande une **EXCLUSION TOTALE des PN et de la CRPN** du dispositif.

Si nous avons sollicité de l'aide à différents niveaux dont la direction d'Air France, il semblerait qu'elle ait œuvré seulement dans ses propres intérêts à savoir : éviter uniquement le départ massif de PN avant le 1er janvier 2027.

En cherchant à rassurer officiellement ses navigants, le groupe AF, à grand renfort de communication, prend le risque de les exposer demain à l'écrêtement de leur pension CRPN.

C'est irresponsable ! Jamais un employeur ne devrait peser sur des choix de vie aussi importants pour préserver sa gestion des effectifs.

Plutôt que de défendre pleinement ses navigants, Air France choisit d'aller dans le sens du projet gouvernemental.

A ce jour les engagements du gouvernement ne prévoient qu'une **neutralisation PARTIELLE**, laissant subsister une partie du dispositif et, avec elle, une menace réelle sur l'autonomie de la CRPN.

La Direction considère que le texte, qu'elle aurait consulté, répond à ses attentes.

La vérité est que le texte de cette circulaire est à ce jour toujours indisponible.

**AUJOURD'HUI, AUCUNE DE NOS DEMANDES N'EST ENTIEREMENT
SATISFAITE PAR UN QUELCONQUE TEXTE JURIDIQUE.**

**LES LETTRES D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT NE RÉPONDENT
D'AILLEURS, QU'À SON PROPRE OBJECTIF DE NOUS MAINTENIR COUTE QUE
COUTE DANS CE DISPOSITIF.**

L'unique raison pour laquelle nous avons demandé à participer à la rédaction de cette circulaire, était de rassurer nos collègues, dans leur choix de continuer ou non leur carrière.

A toute fin utile, au-delà de cette mesure transitoire pour nos collègues, nous rappelons que nous sommes totalement opposés à ce qu'une simple note de service, que représente une circulaire, soit l'outil législatif qui puisse nous apporter toutes les garanties de notre exclusion du dispositif.

Nous réclamons :

- **Aucun écrêtement de la pension CRPN**
- **Garantie forte du principe d'autonomie de la CRPN**
- **Garantie juridique solide**

Les lettres d'engagement du gouvernement ne se limitent qu'à une neutralisation partielle du dispositif et ne sécurisent ni l'ensemble de nos droits ni l'avenir de notre régime

Dès la prise de connaissance du contenu de cette circulaire, nos organisations syndicales procéderont à une analyse juridique approfondie.

LA QUESTION QUI FÂCHE: CETTE CIRCULAIRE RÉSISTERA-T-ELLE À UNE ANALYSE JURIDIQUE SÉRIEUSE ?

Nous refusons par ailleurs de laisser croire que ce dossier serait réglé grâce au seul travail de la Direction. Depuis le début, nous, les administrateurs de l'intersyndicale PN à la CRPN travaillons sans relâche à la défense de notre régime et de nos droits à pension. La confidentialité des débats en commission CRPN n'a, à la lecture du flash info d'Air France, pas été respectée. Il est évident que les administrateurs représentants les affiliés PNC sont hors de cause car signataire de ce courrier. Nos regards se portent donc sur les représentants d'Air France au conseil d'administration de la CRPN.

PROCHAINES ÉTAPES : ANALYSER, INFORMER, AGIR

Le dossier est loin d'être clos.

Jusqu'ici, nous avons privilégié le dialogue, l'écoute et la recherche de solutions. Nous avons fait des propositions et laissé toute sa place à la concertation.

Désormais, nous exigeons des garanties concrètes, écrites et juridiquement solides. À défaut d'avancées réelles, nous prendrons toutes les mesures syndicales nécessaires pour défendre nos droits, notre régime de retraite et l'autonomie de la CRPN

**LA PATIENCE À SES LIMITES LE SUJET N'EST PAS RÉGLÉ.
LA MOBILISATION RESTE ENTIÈRE.**